

LE CLOCHER

BULLETIN PAROISSIAL

DE CAUDAN



232

JUIN 1998

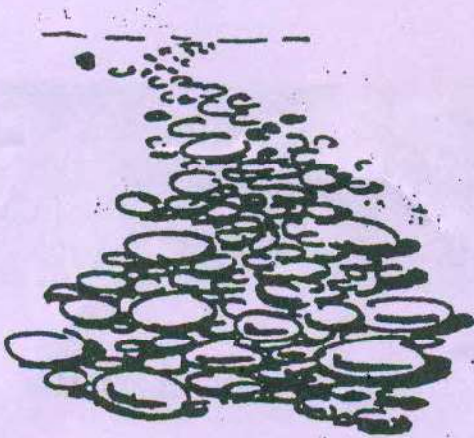
JUILLET 1998

AOUT 1998

*De plus en plus nombreux sont les automobilistes
De plus en plus nombreux sont les encombrements
De plus en plus nombreux sont les accrochages,
les accidents, les dérapages et les carambolages.*

*Un ami conducteur, Franciscain par surcroît,
Michel Hubaut, vous propose cette prière,
en pensant à la fête de Saint Christophe,
le patron des automobilistes (25 juillet)*

Seigneur,
Toi qui es toujours présent
sur la route de chacun,
Toi dont l'amour
féconde nos gestes quotidiens,
tourne vers moi Ton Visage,
sois mon fidèle compagnon
tout au long de mes voyages.
Accorde-moi de bien user de ma liberté
et de garder le sens de mes responsabilités.
Donne-moi,
même si parfois cela me coûte,
d'observer scrupuleusement
le code de la route,
par respect pour la vie que Tu m'as donnée
et pour celle de mes frères, qui est sacrée.



Que je ne fasse jamais de ma voiture
un char d'assaut
ou une imbécile armure
pour me vanter de quelque performance
ou assouvir mon instinct de puissance.
Qu'elle soit un simple outil
au service de mon travail
et pour le plaisir de mes loisirs.
Accorde-moi, comme le Bon Samaritain,
de savoir porter secours
à celui qui en a besoin
et de faire un détour
pour aider mon voisin.
Accorde-moi l'humour et la patience
dans les encombrements,
et, dans un beau paysage,
la grâce de l'émerveillement,
l'humilité pour accepter mes propres limites,
et la sobriété quand quelqu'un m'invite.
Rappelle-moi
que je ne suis qu'un pauvre voyageur
qui roule vers Ton ultime rendez-vous
mais ne doit pas de lui-même
en devancer l'heure.

RENDRE GRACE ET...PRIER tout simplement !



130 religieuses ont oeuvré à CAUDAN entre 1846 et 1998. L'Esprit leur avait soufflé " POUSSE AU LARGE ". Chez nous, elles ont donné sans compter. On leur a confié des intelligences à éveiller, des enfants à aimer, des malades à soigner, des âmes à élever. Tout cela valait bien un temps qui leur soit consacré.

6 JUIN - 7 JUIN : 2 jours - un moment fort.

SAMEDI SOIR A L'ECOLE SAINT-JOSEPH

Réveiller les souvenirs, échanger les anecdotes, découvrir la réalité de la vie religieuse aujourd'hui, tels étaient les objectifs de la soirée. Une centaine de Caudanais, parmi lesquels, un nombre important d'anciennes élèves souriaient de se revoir, sur photos, en tenue d'écolières, entourées par les religieuses en cornette (très amidonnées, ces cornettes ne facilitaient pas les "bisous" aux religieuses !). La mémoire toujours fidèle et l'humour de Mr JAGOUREL de St Coner ont pimenté les récits de J. PENCREAC'H et les évocations des participants.

Soeur Marie-France a expliqué le sens des vœux prononcés à l'entrée en vie religieuse: Le Partage (ou pauvreté) - le Célibat consacré et l'Obéissance (la vie en communauté). Ce témoignage clair a été apprécié. Les Caudanais, d'adoption plus récente, ont découvert une page d'histoire locale. Sr Virginie et Sr Jacqueline emporteront dans leurs bagages la photo de l'église de CAUDAN.

DIMANCHE 7 JUIN - 10H30

L'Eglise est remplie pour célébrer l'Eucharistie et chanter l'Action de Grâces.

" TE DEUM LAUDAMUS " chantait-on lors d'évènements solennels. " DIEU NOUS TE LOUONS, SEIGNEUR NOUS TE GLORIFIONS " pour le travail accompli par 130 religieuses. Ces prières sont montées vers le DIEU TRINITE pour rendre témoignage. Ce fût un temps fort d'émotions vraies, d'émotions partagées, malgré les serremments de coeur ressentis. Mais, cette célébration " **chaleureuse, réconfortante, chantante** ", vécue dans la sérénité a marqué l'assemblée qui peut être félicitée pour sa participation active.

La sérénité, la clarté sont ressorties aussi des propos de Sr THERESE dans l'homélie. En ce jour de la FETE DE LA SAINTE TRINITE, aux Eglises du monde s'adressait l'ESPRIT. S'auront-elles répondre quand DIEU les appelle aujourd'hui ?

Et, puisque se ferme la communauté religieuse de CAUDAN, l'ESPRIT souffle aussi à chacun de nous:

" C'EST A NOUS DE PRENDRE LEUR PLACE AUJOURD'HUI

POUR QUE RIEN D'ELLES NE S'EFFACE ".

J. Le Gouyer.



Soeur Hélène vient d'être honorée officiellement par la Commune et la Paroisse de CAUDAN. La place qui a été aménagée sur les lieux-mêmes où elle a vécu va maintenant perpétuer son nom. Cette juste récompense est une marque de reconnaissance pour son activité à CAUDAN où elle arriva en 1923 pour y passer 52 ans...

Elle consacra l'essentiel de son temps à soigner les malades dans des conditions très difficiles, il fallait se déplacer dans les campagnes où les villages sont très éloignés du centre-bourg. Ce n'est qu'en 1951 qu'elle fut "motorisée". Une quête effectuée dans la commune rapporta 194020 francs et le conseil municipal vota une somme de 150000 francs pour l'achat d'une 2 CV; "cette voiture restera la propriété de la soeur infirmière de CAUDAN. Elle sera stationnée au couvent des Filles du St-Esprit et servira exclusivement à la soeur pour ses soins aux malades et aux vieillards de la commune"..**"Elle traitait sa voiture avec respect et sa conduite était prudente; les jeunes, disait-elle ont le pied lourd et les manoeuvres brusques.."**



Durant la "poche" de Lorient (1944-5) elle resta à St-Sulan avec soeur Léonie pendant que le reste de la communauté s'était réfugiée avec l'école au Grégo en SURZUR.

Sa conduite, pendant ces longs mois, fut remarquable d'abnégation, de courage et de disponibilité. Dans l'homélie prononcée lors de ses obsèques on note cette petite anecdote: **"Un jour qu'elle voyageait en train, soeur Hélène avait été témoin de la scène suivante: un petit enfant, à qui sa maman avait recommandé d'être bien sage et de ne pas trop s'éloigner d'elle, circulait dans le compartiment et s'aventurait dans le couloir... mais de temps en temps il revenait vers sa mère et lui disait: je suis là maman. Et soeur Hélène d'ajouter: Eh bien, cet enfant m'a appris comment me comporter devant le Bon Dieu et je lui dis aussi: Je suis là, Seigneur"...** et elle était bien là...

Elle entra au conseil municipal en 1947 et devait y rester 24 ans; dès 1945 on la trouve dans différentes commissions scolaires et sociales. Elle fut première religieuse à faire partie des grands électeurs (pour les sénatoriales). Toutes ces activités lui valurent la légion d'honneur qui lui fut décernée par le Président de la République Vincent Auriol le 23 avril 1950.

Elle célébra ses noces d'or de religieuse le 20 mai 1973, mais tout a une fin et son départ fut annoncé le 2 juillet 1975 en l'Eglise: **"Les Caudanais n'osaient croire qu'elle partirait un jour et pourtant les supérieures de la congrégation ont décidé de faire entrer soeur Hélène dans la maison de retraite de Ker-Anna"**. Elle y décéda dans la nuit du 30 au 31 décembre 1978.

D'autres religieuses furent l'objet de reconnaissance publique:

Soeur Hilaire qui exerça à CAUDAN 45 ans, **"très aimée et estimée, c'était une personne très écoutée, c'était une belle âme"** note le recteur de l'époque (1935).

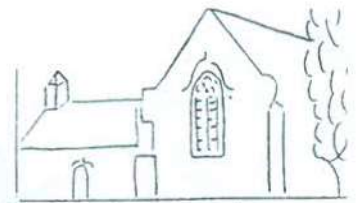
Le jour où soeur Hélène recevait la légion d'honneur, soeur Marie reçut l'insigne d'Officier d'Académie et soeur Marie-Joseph monitrice du cours ménager reçut la croix de Chevalier du Mérite Agricole.

En 1953, soeur Pierre (Marie-Joseph Le Paillard de Kerveno en CAUDAN) fut nommée (à Pluneret) Chevalier de la Santé Publique.

Mère Armandine, Soeur Mélanie et François d'Assises furent décorées de la médaille d'honneur de la Croix Rouge.

Autant de preuves de l'estime de la population caudanaise envers ses religieuses durant ces 146 années. En fermant ce dossier, puissent toutes celles qui ont passé parmi nous (130) être associées à ces marques de reconnaissance et être assurées de notre profond et sincère attachement.

DIMANCHE 2 AOÛT : PARDON DU TRESCOUET



A l'occasion du pardon dédié à "Notre Dame des Neiges" la chapelle du TRESCOUET ouvrira ses portes pour accueillir les nombreux fidèles qui participeront aux messes de 8 H.30 et 10 H.30.

Pour la grand-messe, le Père HAZEVIS sera assisté par notre précédent recteur, le Père CORVEC qui retrouvera pour la circonstance ses anciens paroissiens.

A cette occasion, l'association des Amis du TRESCOUET proposera la 19^{ème} édition de la fête profane.

Samedi 1^{er} août : 14 H.00 concours de boules bretonnes doté de 4 000 F. de prix.

Dimanche 2 août : Messes à 8 H.30 et 10 H.30 à la chapelle
12 H.30 repas sur le terrain animé par le groupe de TURQUIE
14 H.00 : sur le terrain jeux divers, animation gratuite pour les jeunes circuit 4 X 4 "Ninja Quads".
15 H.00 : grand spectacle donné par HOY-TUR d'Ankara (45 éléments).
17 H.00 : Fest Dé - scène ouverte
groupes Kas Abarh et LYS
19 H.00 : repas
21 H.00 : Bal de clôture avec l'orchestre PASSEPORT et ses huit musiciens.

Dimanche 23 Août 98

LE NELHOUE

PARDON
NOTRE DAME
DE VÉRITÉ



avec la participation du



et la présence de
2 circuits de quads
et mini-motos

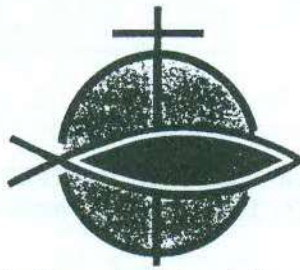


10h 30 : Grand Messe
présidée par le Père M. EZAN
Vicaire Général et Directeur du
Pèlerinage de Ste Anne d'Auray
13 h 00 : Rost er forn
14 h 00 : Fête champêtre / Jeux Bretons
Exposition
15 h 00 : Chapelet à la Chapelle
19 h 00 : Andouille chaude
20 h 30 : Fest noz gratuit

« Vous ne le saviez pas ?
La pierre parle,
Quand une main l'a travaillée,
l'a façonnée, l'a aimée.

La pierre vous parlera, et vous
regarderez
Les croix des chemins.
Les calvaires des villages.
Ici, le granit fait partie de notre coeur...

Allez l'entendre
Accompagnée du chant des oiseaux
Signes de reconnaissance...
Repères pour la route
Manifestations de Foi
Témoins d'une espérance. »



Promouvoir la famille, cellule vitale de la société

Conférence des Évêques de France

A l'heure où le Parlement entame des travaux qui touchent au droit de la famille et donc aux personnes, il est normal et souhaitable que tous les citoyens s'intéressent aux débats qui les concernent et que, les professions et corps constitués concernés y prennent leur part. La législation française est indéniablement perfectible, elle se réfère à des textes de portée universelle comme la « Déclaration des Droits de l'Homme », à laquelle s'ajoute maintenant la « Déclaration des droits de l'Enfant ».

Sur ces graves questions les catholiques, et d'autres avec eux, attendent des responsables de l'Église **une parole claire puisée à la source de l'Évangile**. Pour cette raison, une fois de plus, et le propos est trop grave pour ne pas essayer d'aller au fond des choses, nous estimons nécessaire de réaffirmer quelques données fondamentales auxquelles nous tenons, sans prétendre tout dire sur le droit de la famille et sa cohérence : d'autres compétences ont à se faire entendre.

Dans toutes les cultures, **la fondation d'une famille revêt un caractère social**. L'histoire législative en France place la vie du couple au cœur de la citoyenneté. N'est-ce pas pour cette raison que l'État a retiré à l'Église la responsabilité de l'état civil ?

L'Église catholique tient fermement que **la famille est, pour tout être humain, de droit naturel, le premier lieu du vivre ensemble, et donc la cellule fondatrice de la vie en société**. Elle attend des gouvernements et de l'État que, dans l'exercice de leurs responsabilités, ils s'emploient à favoriser **la stabilité** et l'épanouissement de la vie familiale et à procurer à celles-ci les conditions matérielles nécessaires. L'Église attache en outre le plus grand prix au respect du **droit de l'enfant** à avoir un père et une mère, qui veillent sur lui et remplissent leur mission de parents et d'éducateurs. L'Église non seulement ne se résigne pas à la fragilité des couples, mais elle préconise le développement d'une véritable **éducation à l'amour**, le soutien aux parents dans l'éducation, l'encouragement à une réelle préparation au mariage.

Ceux qui exercent le pouvoir législatif et le Gouvernement ont le grave devoir de vérifier, dans les différents projets de lois relatifs au droit de la famille qui sont ou seront examinés, que rien ne vienne brouiller les repères dont les jeunes qui veulent fonder un foyer ont absolument besoin. **Le mariage n'est pas seulement un contrat, il est au sens fort une institution**, car les époux en s'engageant l'un envers l'autre acceptent des droits et des devoirs dont la détermination préexiste à leur décision. Ils souscrivent aux exigences du code de la Famille que leur rappelle l'officier d'état civil.

Si, indépendamment du droit de la famille, le Gouvernement estime devoir répondre par mode législatif à des demandes, dont certaines peuvent être légitimes, concernant des intérêts communs entre personnes non mariées, que l'on s'oriente vers des solutions juridiques appropriées. Rien n'empêche d'établir des formes de contrat d'union de biens qui ne trouvent pas leur origine dans l'union des personnes.

Nous redisons clairement qu'il serait grave, sous prétexte de résoudre des problèmes matériels ou pour simplifier les actuelles procédures de divorces, de relativiser l'institution du mariage.

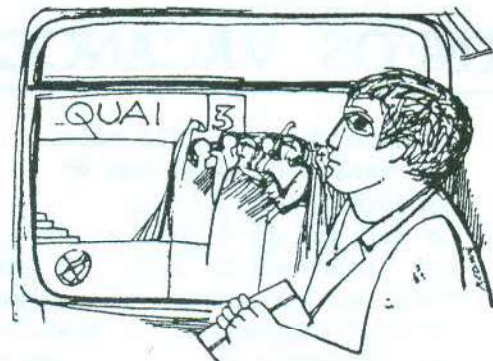
L'heure est venue, puisque le Gouvernement se saisit à nouveau de ces questions, **de consolider l'institution familiale, véritable « service public » de la vie en société et de la promotion d'une civilisation de l'amour**. De nombreux enfants dérivent de façon précoce vers une violence désespérée dont la cause première est souvent la déficience ou l'inexistence de la cellule familiale. Puissent les gouvernants et les parlementaires ne pas l'oublier et remplir avec hauteur de vue leur mission de garder et d'améliorer les points d'ancrage d'un droit familial dont les claires précisions soient au service de tous les citoyens !

† Guy THOMAZEAU

Président de la Commission épiscopale
de la Famille
le 5 mai 1998



Ils reviennent...



Notre région se réveille, ils s'en reviennent, nos vacanciers, sur le route de leur enfance.

C'est la saison des retrouvailles, la saison de bien des solitudes provisoirement oubliées. Nous pouvons chanter à nouveau :

*« Faire un chemin ensemble, le faire ensemble
Tendre la main, la tendre ensemble,
Faire un chemin, toujours tendre la main, pour un monde plus beau ! »*

C'est à nous de vous faire oublier vos soucis

Oui, arrivez-nous bien vite, pour qu'il y ait chez nous un peu plus de vie, un peu plus de gaieté. C'est à nous de vous faire oublier vos soucis. C'est au soleil de faire briller les yeux de vos enfants.

La fleur s'est épanouie en ce beau matin de fin juin, en la splendeur d'un été renaissant où le flot des voitures se fait plus dense sur les grandes routes. Elles filent vers la campagne. C'est le moment de rupture avec le train-train habituel, le plaisir d'échapper à la contrainte des horaires, au morne environnement du bureau ou de l'atelier, à la promiscuité des grands ensembles. Enfin, on est libre d'agir à sa guise !

Redevenir les bipèdes que nous sommes

Il s'en revient le temps où nous devrions redevenir ce que nous sommes : des bipèdes capables

d'arpenter à pieds les chemins forestiers ou de pédaler avec ardeur sur le vélo du grand père. Laissons donc un peu nos voitures dans leur garage, un peu d'exercice physique cela fait moins de médicaments à prendre. Il fait si bon rôder par les chemins encore humides de rosée, émerveillés de la magnificence des couleurs de la nature caressée par les premiers rayons du soleil.

L'espoir de faire votre connaissance

Il est plusieurs manières de concevoir les vacances : qu'elles vous soient les meilleures possibles... et aussi un espoir : celui de faire votre connaissance, à vous qui passez par chez nous, que ce soit sur la route, au cours d'une fête, mais aussi sur les mêmes bancs d'une église, puisque nous nous proclamons frères.

Été, saison de la chaleur et de la lumière sur nos champs, qu'il soit aussi saison de notre joie et de notre amitié. **Vacancier, toi mon frère qui t'en viens chez nous, soit le bienvenu. Merci de ta visite,** et surtout merci de la main que tu vas donner aux vieux doigts qui s'accrochent au contact retrouvé, et grand merci à la lueur joyeuse que tu vas réveiller dans des yeux fatigués.

Echo de Ste Barbe - Le Fauouët



INFOS VACANCES

Le Père Jean HAZEVIS sera absent du 28 juin au 23 juillet.

Les messes du week-end et les baptêmes du dimanche seront assurés par les prêtres de Lanester.

Le mariage du 4 juillet sera béni par le Père LE MOUEL, aumônier de Kergoff.

Les dimanches 5, 12 et 19 juillet il n'y aura pas de messe à 8H30.

Tous les dimanches, il y a messe à Kergoff à 9H30 et à la chapelle de l'hôpital CHARCOT (Trescouët) à 9H45.

Les célébrations d'obsèques seront assurées par le Père Marcel LE MOUEL.



ACCUEIL AU PRESBYTERE

L'accueil au presbytère sera assuré par les membres de l'équipe d'accueil du lundi au vendredi de 10 H. à 11 H.30 et de 14 H.30 à 18 H.30, le samedi de 10 H. à 11 H.30.

Un répondeur téléphonique pourra prendre les messages. Il sera relevé régulièrement.

En cas d'urgence on peut prendre contact avec :

- le Père Marcel LE MOUEL - Kergoff tél. 02.97.05.54.15
- le Père Rémy LE MOULLEC - Hôpital Charcot tél. 02.97.02.38.88
- la paroisse de Lanester tél. 02.97.76.11.20 ou 02.97.76.18.01

AGENDA

Dimanche 5 juillet à 10 H.30 messe mensuelle pour les défunts

Dimanche 5 juillet, 12 juillet, 19 juillet, pas de messe à 8 H.30

Dimanche 2 août : pardon du Trescouët présidé par le Père Louis LE CORVEC

Messe à la chapelle à 8 H.30 et 10 H.30

Messe à l'église à 9 H.00

Chapelet à la chapelle à 15 H.00

Dimanche 9 août : 10 H.30 messe mensuelle pour les défunts

Samedi 15 août : Fête de l'Assomption

Confessions à l'église le 14 août de 17 H. à 18 H.

Messe vendredi soir à 18 H.30 - samedi à 10 H.30

Pas de messe à 8 H.30 ni à 18 H.30 (messe anticipée du dimanche).

Dimanche 16 août : Messe à 8 H.30 et 10 H.30

Dimanche 23 août : Pardon de la Vérité au Nelhouët présidé par le Père Michel EZAN,

Vicaire Général

Messe à la chapelle à 10 H.30

Messe à l'église paroissiale à 9 H.00

Chapelet à la chapelle à 15 H.00

Dimanche 6 septembre à 10 H.30 messe mensuelle pour les défunts.

Samedi 17 octobre : Fête de rentrée des activités paroissiales à la salle de Kergoff.

vous pensez au catéchisme

La rentrée des catéchistes se fera les **mardi 22** et **mercredi 23** septembre 1998.

Les horaires proposés sont les suivants :

CE1..... Le mercredi de 11h à 12h (tous les quinze jours).

CE2..... Le mercredi de 11h à 12h.

CM1-CM2..... Le mardi de 17h à 18h.

6^{ème} Le mardi de 17h30 à 18h30.

5^{ème} Le mardi de 17h30 à 18h30.



PREMIERE COMMUNION 1998

AUDIC Guillaume
BECHARD Marie
CARO Laetitia
CLERO Lucie
CONAN Denis
DAVIOU Coralie
DORE Aurore
DUBOIS Alexandre
EHRHARDT Rémi
EVEN Isabelle
FENEUIL Clément
GALLO Aurélie
GUYOMAR Mathieu
GUILLAS Manon
IMAD Sonie
IZIQUEL Sarah
JOLIVET Camille
KERVAON Steven
LAUMAILLE Justine
LE BLANC Quentin
LE BOUEDEC Virginie
LE BRUCHEC Morgane
LE CORRE JULIE
LE CHAPELIER Jorian
LE COURIAUT Lucie
LE CREN Gwendal
LE GAL Laura
LE GAL Kévin
LE GAL Lucile
LE PARC Mathieu
LE RESTE Florian
LERCY Marie
LE TUTOUR Antoine
MAUQUEST Nicolas
POGAM Anne-Valérie
QUENO Louis
RAUDE Anthony
ROUSSELOT Nolwenn
SPEYBROCK Haris
ZAPATA Morgane

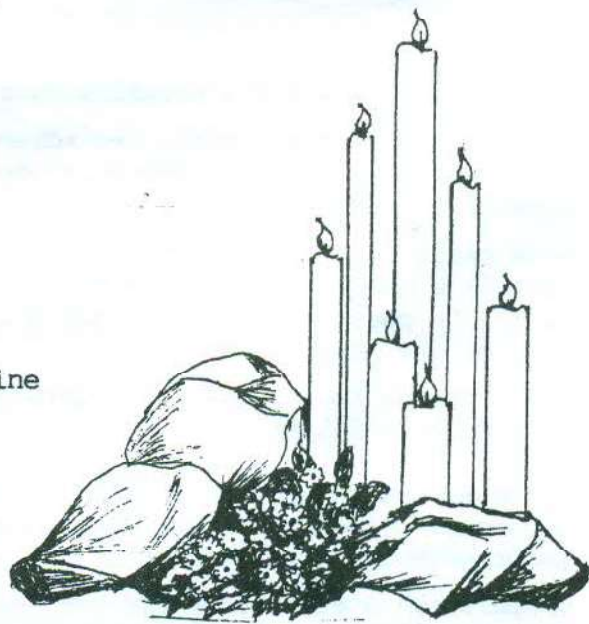
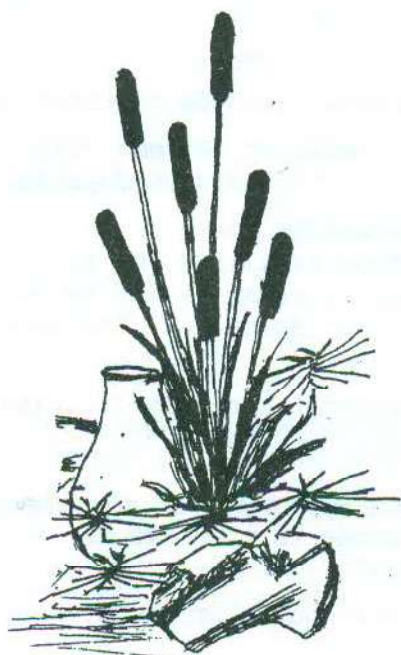
PROFESSION DE FOI 1998

BELHR Alicia
BONTEMPS Aurélie
BRONSARD Charlotte
CARIS Mathieu
CARO Floriane
CORDROCH Cédric
DANIEL Emilie
DELATOCHE Anaïs
DONNART Anthony
DORE Mathieu
DUBOIS Gauthier
EUZENOT Julien
EZAN Nicolas
FALQUERHO Mathieu
FERRAND Hervé
GARNIEL Sonia
HELO Géraldine
HUBY Rachel
IZIQUEL Audrey
JEGOUZO Anne
JOANNIC Charlie
KERVAON Alison
LAPRESLE Xavier
LE BOUEDEC Ronan
LE BRUCHEC Fabien
LE CALLOCH Elise
LE COMTE Nicolas
LAPRESLE Benoit
RINGENBACH Sébastien
LE CROM Frédéric
LE DOUAIRON Ozenn
LE GOFF Aurélie
LE GOFF Christelle
LE GOUE Mylène
LE GUEN Maxime
LE GUENNEC Barbara
LE MELLECC Estelle
LE NINIVEN Carole
LE PADELLEC Erwan
LE ROSCOET Ronan
LE ROUX Alison
LE THUAUT Priscilla
LUCAS Amandine
MARIN Hélène
MARJOT Sylvère
MAURICE Sylvain
MERIEN Anne
MOELLO Jean Marie
MORIN Quentin
PERENNOU Charlène
POGAM Fabien
RIO Marc-Antoine
SINQUIN Karine
TANGUY Jacques-Antoine
TISSOT Aurélie
TREHIN Grégory
TREHIN Nicolas
ROCHETEAU Lauriane

CONFIRMATION 1998

AUDIC Lucie
BELLIER Anne-Cécile
BENARD Lucia
BOURLIEUX François
CHARRON Solenn
CONAN Marie-Laure
FENEUIL Jean-Baptiste
GUIGO Céline
GUIGO Elodie
GUIQUERO Jean-Baptiste
GUIQUERO Jean-Vincent
IZIQUEL Aurélie
JOLIVET François
JUBIN Jennifer
KERAUTRET Sophie
LE BARON Fanny
LE BOUEDEC Anita
LE COURIAUT Floriane
LE DORZE Emmanuel

LE GOFF Gwenn
LE LIBOUX Mélinda
LE MOUELLIC Jessica
LE STUNFF Jérôme
NEVANEN Anne-Claire
POGAM Olivier
TERME Julien



MOUVEMENT PAROISSIAL

BAPTEMES

- 3 MAI : Bryan LAMARRE - fils de Michaël et de Murielle BARBAUD
Par. Philippe BARBAUD - Mar. Natacha LAMARRE
- 3 MAI : Florent MELVIN - fils de Claude et Annaïck LE BIHAN
Par. Alain LE SANT - Mar. Fabienne LE DOUJET
- 17 MAI : Goyave LE MOING - fille de Pascal et de Karine MESTE
Par. Thierry METIVIER - Mar. Fanny LE MOING
- 21 MAI : Victor COTREL - fils de Xavier et de Claire LE LOSTEC
Par. Olivier COTREL - Mar. Christine LE CALLOCH
- 23 MAI : Guillaume VIANA - fils de Miguel et de Marylène TRECANT
Par. Dominique TRECANT - Mar. Francisca VIANA
- 24 MAI : Julien PHILIPPE - fils de Thierry et de Roselyne LE MOIGNE
Par. Claude PHILIPPE - Mar. Marthe LE MOIGNE
- 24 MAI : Tony PHILIPPE - fils de Thierry et de Roselyne LE MOIGNE
Par. Georges LE MOIGNE - Mar. Nathalie PHELIPOT
- 24 MAI : Thibault DAVID - fils de Jean(Charles et de Anne LE FOULGOC
Par. Yann DAVID - Mar. Florence BROHAN
- 24 MAI : Vianney GUILLAS - fils de Yannick et de Annie LE FERRAND
Par. Jean-Luc LE FERRAND - Mar. Manon GUILLAS
- 24 MAI : Noémie LE CORRE - fille de Etienne et de Hélène PERSON
Par. Cyril YAPI - Mar. Rachel LE CORRE
- 31 MAI : Charline PIERRE - fille de Georges et de Marie-Pierre LE BOT
Par. Jean-Luc GRANDIN - Mar. Brigitte LE FICHOUS
- 31 MAI : Apolline QUENO - fille de Denis et de Catherine SCIELLER
Par. Louis QUENO - Mar. Isabelle QUENO
- 6 JUIN : Lauren RICORD - fille de Jean-Luc et de Dorothee LIENARD
Par. Nicolas BERGON - Mar. Géraldine MENARD



MARIAGES

- 2 MAI : Johnny DEVILLERS et Delphine ROBERT
- 9 MAI : Ronan LE GAL et Patricia NICOLAS
- 9 MAI : Paul VITTART et Sabrina FAURE
- 16 MAI : David DESOUCHE et Sandrine THOMAS
- 22 MAI : Alain GARREC et Pascale QUERO
- 22 MAI : Alain LE DIOURON et Emmanuelle ROUSSEAU
- 23 MAI : Yvon LE BOUEDEC et Johanne KERVARECH

OBSEQUES

- 4 MAI : Julien AUDRAN - 89 ans - Foyer de Kergoff - Caudan

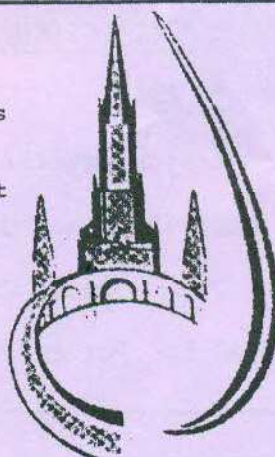
LOURDES

Le pèlerinage à Lourdes n'est pas réservé aux seuls retraités.

On peut s'inscrire dès maintenant au presbytère.

(100 F d'arrhes à l'inscription)

29 août - 4 septembre



RIONS UN PEU



- Le petit du voisin m'a dit que tu lui avais cassé une dent.
- Quel menteur ! Je lui en ai cassé deux !

La lampe de poche

Dans le dortoir, au milieu de la nuit, un fou allume sa lampe de poche et dirige le faisceau lumineux vers le plafond. Il dit alors à son voisin qui ne dormait pas :

- Je parie que tu n'arriveras pas à grimper le long de ce rayon pour atteindre le plafond.

- Tu crois ça, répond l'autre, c'est pas bien difficile, mais je ne veux pas monter.

- Et pourquoi, alors, ne veux-tu pas monter ?

- Oh ! je te connais, toi ! Quand je serai en haut, tu éteindras la lampe pour que je me casse la figure.

Un bonhomme pas bien propre

Le juge au prévenu :

- On vous accuse d'avoir frappé votre femme avec brutalité.

Le prévenu :

- Monsieur le Juge, dans tout ça, il n'y a vraiment pas de quoi fouetter un chat. J'ai frappé ma femme, c'est vrai, mais seulement avec mon mouchoir. La femme du prévenu :

- Monsieur le Juge, ce que dit mon homme est un peu vrai, si on veut ; seulement, il oublie de vous dire qu'il ne se mouche qu'avec ses doigts.

Problèmes zéro

Un père conduit son petit garçon à l'école. Ce dernier lui montre une demoiselle, en lui disant :

- Tu vois, Papa, c'est celle-là ma maîtresse.

Le monsieur va alors trouver l'institutrice de son fils pour lui dire :

- Je suis content de faire la connaissance de la demoiselle qui nous met si souvent des zéros à nos problèmes.

Le chemin de fer

Dans la cour d'un asile d'aliénés, toute une bande de fous se livre au jeu du chemin de fer en marchant à la queue-leu-leu et en imitant le bruit de la locomotive.

- Ah ! ce qu'ils peuvent m'énerver ceux-là, dit le directeur à un infirmier.

- Pourquoi ? ils font trop de bruit, demande celui-ci.

- Non !... c'est là fumée de la locomotive qui me fait tousser.



- Toi, le fils du chef de gare, tu dois savoir quand le train part ?
- Oui, quand Papa siffle !

A la caserne

Le soldat Godillard :

- Mais, caporal...

Le caporal :

- Pas d'observation... D'abord, quand on parle à un supérieur, on se tait.

" LE CLOCHER "

Bulletin paroissial n° 232

N° d'inscription commission paritaire : 71211

Imp. Gérant : Jean HAZEVIS, 2 rue de la Libération

56850 CAUDAN

Abonnement : 1 an : 45 F Par la Poste : 60 F.